



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2017**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Léon AUBERT, Pamela BARATELLA, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSES : Rose MEUNIER qui donne procuration à Louis LAUDUN, Benoît CASSAN, Marie-José NOËL.

ABSENT :

Convocation ordinaire :

1. Vente des bâtiments communaux – abattement de 15% pour logements occupés.

Le conseil municipal décide à la majorité (Vincent Blanc vote contre) de procéder à un abattement de 15 % sur le prix de vente des logements occupés.

2. Chemin du cimetière de Carniol - classement dans le domaine public de la commune.

Les membres de l'assemblée délibérante décident à l'unanimité de classer dans le domaine public de la commune le chemin communal d'accès au cimetière de Carniol.

3. Demandes d'occupation ponctuelle du monument historique.

L'assemblée décide à l'unanimité de louer aux personnes qui l'ont sollicité, la cour de la Rotonde après les horaires d'ouverture du monument au public (repli possible dans la Rotonde en cas de mauvais temps). Le tarif de location est fixé à 3.50 € par personne auquel est ajouté un forfait de 300 euros pour frais de ménage et de surveillance.

4. Installation d'un visiophone à l'école – demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S).

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du F2S pour l'installation d'un visiophone à l'école.

5. Collège du Pays de Banon – demandes de subvention pour un voyage à Londres et un voyage à Paris.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer au collège de Banon la somme de 50 euros par élève de la commune qui participera aux voyages à Londres et à Paris.

6. Communauté de Communes du Pays de Banon – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

7. Déclassement du bâtiment de l'ancienne école de Chavon.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de déclasser le bâtiment de l'ancienne école de Chavon afin de pouvoir le vendre à un particulier.

Convocation en procédure d'urgence :

1. Approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale – adhésion à cet organisme.

Le conseil municipal décide à la majorité des votants (Pamela Baratella et Henri Duyn votent contre, Isabelle Oudot, Gilles Coutton, Jean-Yves Meignen, Bernard Reniet et Vincent Blanc s'abstiennent) d'adhérer aux services de base et voirie et aménagement de l'Agence Technique Départementale.

A Simiane la Rotonde, le 24 janvier 2017.

Le Maire, Louis LAUDUN

